

**ARRETE PORTANT NOMINATION DU PRESIDENT DU BUREAU DE VOTE
TENU A L'OCCASION DES ELECTIONS LEGISLATIVES**

Le Maire,

Vu le Code électoral,

Vu le décret n°2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale,

Vu le Procès-Verbal en date 23 mai 2020 portant nomination du maire et des adjoints

ARRETE

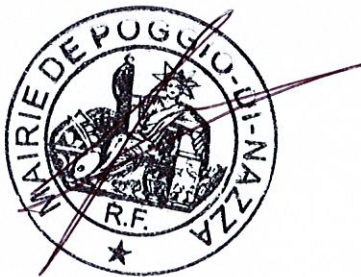
ARTICLE 1

Monsieur GUIDICI Jean Noël, est nommé Président du Bureau de vote de la Commune de Poggio-di-Nazza pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale le 12 juin 2022 pour les deux tours

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous Préfet de Corté

Poggio-di-Nazza le 07/06/2022



JN GUIDICI